L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 29 JUIN 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—pour le Mexique un bon cuisinier avec sa femme, lui pour prendre charge de la cuisine et elle pour travailler dans la blanchisserie. Ecrire avec des références à Octave de Larot, au bureau de ce journal.
29 juin—6f

On demande—pour le Mexique un boulanger pâtissier avec sa femme, celle-ci pour travailler dans la blanchisserie. Ecrire avec des références à Octave de Larot, au bureau de ce journal. 29 juin—6f

PERDU.

CHIEN perdu.—Une jeune chienne setter, âgée de sept mois, blanche, tachetée de noire; moitié de la figure noire. Une récompense sera payée à celui qui la ramènera au soussigné OMER VILLERE, 93 rue de l'Esplanade.
27 juin—8f

A VENDRE.

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis à $225, $250 et plus.
MM. KURSHEEDT & BIENVENU,
30mai—2m 114 rue du Camp.

A LOUER.

A louer

A PARTIR du 1er octobre, la maison No 57 rue Royale, ayant magasin au rez-de-chaussée.
S'adresser à F. LAPOYRE,
27juin—15f 187 Gravier.

A louer, 2me étage, maison 59 Royale, près Bienville. S'adresser 256 Chartres.
23 juin—7f

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 258 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

Avis aux Créanciers.

Succession de J. Dickson Bruns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8,688—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. D. Bruns, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
27juin—27—1 6 juil Greffier.

August Meyer vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,106—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers d'Augustin Meyer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernhard Meyer, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26juin—26,30—4juil.

John L. Felix vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,282—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John L. Felix et à toutes autres personnes qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. D. Bruns, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
27juin—27—1 6 juil Greffier.

Veuve P. Pavia vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,426—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur M. Adolph, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
23 juin—23 27—2 juil Greffier.

Manuel M. Borges vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,519—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Manuel M. Borges et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Manuel M. Borges, syndic dans cet, le affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
22 juin—22, 26—1er juil Greffier.

Charles Mooney vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 14,877—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles Mooney et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22juin—22,26—juil

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Chas. H. Breen vs. ses créanciers.—No 18,170—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Charles H. Breen, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers se tienne et convoque pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de juillet, 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, Charles H. Breen, soit et par ce présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers se tienne et convoque pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, Alexandre Solari, nommer un syndic et voter sur la question d'accorder audit Solari une décharge de toutes ses dettes et responsabilités, et au-si de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1886.
Signé F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 juin—3f au 26 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Marquer vs. ses créanciers—No 18,139—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionaire Jean Baptiste Marquer soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le SAMEDI, 17e jour de juillet 1886, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Renshaw, Jr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juin 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 juin—3f au 3juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Bullard vs. ses créanciers—No 18,008—Ordre de Cour—Qu'une application du pétionnaire soit remplie et il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient convoqués à l'audition de cette demande devant John L. Larcache, notaire en cette ville, le 16me jour de juillet A. D. 1886, à 11 heures A. M. pour procéder en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que John L. Larcache, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1886.
Signé : L. A. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
16juin—au 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Muller Bros. vs. leurs créanciers.—No 18,033, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionaires, la raison sociale de Muller Bros. et John Muller et Joseph Muller individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le SAMEDI, 17e jour de juillet 1886, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaires et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Renshaw, Jr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juin 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1juin—3f au 3juil

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage aiusi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE!

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

Billet entier, $5; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Leibe vs. Ernest Hebesmith, alias Hebersmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,286 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 194, borné par les rues Moliponème, Prytania, Terpsichore et St Charles, mesurant trente six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, étant le lot No 8.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—30—juil 6,13,20,27,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Francis Bickert vs Lawrence Casey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,018.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre avec les ameliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton dans l'Ilet No 23 W. sur le vieux plan de Carrollton, numérotant les suivantes onze, sur le nouveau plan du 7me district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Hampson et St Charles et l'avenue Carrollton, le dit lot est désigné par le numéro dix-huit sur un plan fait par Herlin et Scharbaun, en date du 17mi jour d'avril 1882 en possession au Carrollton Railroad Company, le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles ensemble avec tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de John Shay conformément à un acte passé pardevant E. Commagere, notaire, en date de 15 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22,29,—juil 6,13,20,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Wm. A Bilfaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,794.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre de moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Quatorze lots ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Français, Union, Roman, anciennement Bons Enfants et l'Esplanade, faisant partie de l'Ilet Prieur, ancienne propriété de Mme Veuve Pitot, et ayant chacune des dites propriétés étant décrite et mesure au pied américain, conformément à un plan fait par Arthur de Armas, géomètre de ville, une copie du dit plan, en date du 10 mai 1886, et qui est déposée à mon bureau comme suit :

Un lot de terre désigné par la lettre "A" formant l'encoignure des rues Français et Prieur et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français, sur une profondeur et face à la rue Prieur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Une portion de terre désignée par la lettre "B" étant en forme d'un triangle irrégulier dont deux côtés mesurent ensemble quatre-vingt seize pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles, et un lot faisant face à la rue Prieur, mesurant vingt-quatre pieds de face à la dite rue Prieur sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes égales et parallèles; ensemble avec le cottage élevé et habité, etc.

Un lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et égales.

Deux lots se touchant et désignés par les lettres "E" et "D", mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Bons Enfants sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes égales et parallèles.

Huit lots de terre se touchant et désignés par les lettres F, G, H, I, K, L, M et N, mesurant cinquante-deux pieds de face à la rue Union sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles; le dit lot N fermé l'encoignure des rues Union et Prieur.

Un lot de terre désigné par la lettre O, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent quatre-vingt cinq lignes égales et parallèles; ensemble avec une maison à un étage que s'y trouve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, avec hypothèques et garantie par privilèges et lien du vendeur, portant intérêt raison de 8pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les ameliorations et transféreront les polices d'assurances. Taxes de vente contrairement à la loi. Les droits hypothécaires d'avancement en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets, et la vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles dans les actes de ventes.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22,29—juil 6,13 20,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas. Lafitte et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,889.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encher publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gaiennie, Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous le droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Rocheblave, Gasquet et Claiborne, et désigné comme lot numéro deux sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, le dit lot mesure vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Wm E. Uriacke, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 26mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7 10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Guinault vs. O. J. Fortuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Un six-ième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Tonti et Marais, mesurant trente-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinquante deux pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, puis cent cinquante deux pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, et courant vers la rue Hôpital; puis trois pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et enfin